



RCS : CUSSET

Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00047

Numéro SIREN : 344 145 503

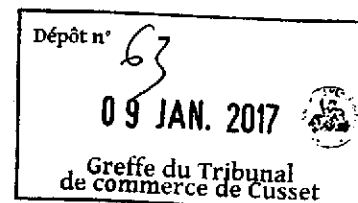
Nom ou dénomination : AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2017 sous le numéro de dépôt 63

AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 231 840 euros
Siège social : 9, rue Lamartine, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER
RCS CUSSET 344 145 503

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 DECEMBRE 2016

L'an 2016,
Le 23 décembre,
A 17 heures 30,



Les associés de la société AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 9, rue Lamartine 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel BELLE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Marc RECHARD est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- le non remplacement de la Directrice Générale démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Ghyslaine DESCHAUMES, de ses fonctions de Directrice Générale et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Michel BELLE

Certifié conforme


Le secrétaire
Marc RECHARD

